



La CNMSS
Solidaire de votre santé.

La carte Vitale 2

Qu'est-ce que la carte Vitale 2 ?

C'est une carte personnalisée et sécurisée, qui dans l'avenir sera enrichie d'un plus grand nombre d'informations vous concernant (notion de médecin traitant déclaré, informations sur la couverture complémentaire santé). Elle est délivrée à **tous les bénéficiaires de 16 ans et plus**.

En cas de changement de caisse d'assurance maladie, cette modification (mutation) est prise en compte par une simple mise à jour de votre carte Vitale.



Qui est destinataire de la carte Vitale avec photo ?

La carte Vitale 2 est envoyée aujourd'hui aux personnes qui ne possèdent pas de carte Vitale (nouveaux bénéficiaires, jeunes atteignant 16 ans) et dans le cadre du remplacement des cartes perdues, volées ou défectueuses.

Dans les autres cas, vous pouvez continuer à utiliser la carte Vitale en votre possession.

Que faire pour obtenir ma carte Vitale avec photo ?

► Vous ne détenez aucune carte Vitale

Vous n'avez aucune démarche à faire : un formulaire pré-rempli vous sera adressé par la CNMSS. Après avoir vérifié les informations mentionnées, vous devrez le signer, coller, dans la zone prévue à cet effet, une photo récente et joindre une photocopie de votre pièce d'identité en cours de validité. L'enveloppe jointe vous permettra d'envoyer l'ensemble des pièces demandées.

A réception du formulaire, votre photo sera numérisée, puis insérée sur la carte et dans sa puce électronique.

A l'issue de ces opérations, vous recevrez votre nouvelle carte Vitale !

► Vous êtes concerné par la perte, le vol ou la défectuosité de votre carte Vitale actuelle

Il vous appartient de faire une déclaration de perte, vol ou défectuosité auprès de la CNMSS. Cette seule démarche entraînera l'envoi, par la CNMSS, du formulaire pré-rempli tel qu'indiqué précédemment.

Il est inutile de nous adresser une photo avant réception de ce formulaire.

Pour toute difficulté rencontrée pour établir un dossier complet, prenez contact avec la CNMSS.